



Tribunal de Première Instance du Hainaut  
Division Tournai – Section Famille

Rue du château,47

7500 Tournai

Tél : 069/25.10.79 - 069/25.10.32 – 069/25.10.43 – 069/25.10.55 – 069/25.10.09

Requête déposée au Greffe le

Visée le

Le Greffier

## Requête relative au statut de l'enfant.

### En cause de :

Le (la) requérant(e) :

**Registre National** .....

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Lieu et date naissance : ..... ,le .....

Profession : ..... Nationalité : .....

Domicilié(e) à .....

Résidant à .....

Téléphone / Mail .....

### Contre :

Le (la) défendeur (défenderesse) :

**Registre National** .....

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Lieu et date naissance : ..... ,le .....

Profession : ..... Nationalité : .....

Domicilié(e) à .....

Résidant à .....

Téléphone / Mail .....

Le(s) Enfant(s)		
Nom	Prénom	Lieu et date de naissance
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

**Domicilié(s) actuellement avec le père ou la mère.**

## Votre situation

- Etes-vous divorcé(e) d'avec l'autre parent :  Oui  Non

Si non, veuillez indiquer la date de la séparation : .....

Si oui, veuillez indiquer :

- La date de la décision du divorce : .....
- Le Tribunal qui l'a rendu : .....
- La date de transcription : .....

- Une décision de Justice a-t-elle été rendue concernant votre (vos) enfant(s) :  oui  non

Si oui, veuillez indiquer :

- La date du référé (si procédure de divorce pour cause déterminée) : .....
- La date du divorce par consentement mutuel : .....
- La date d'un jugement rendu par le Tribunal de la Jeunesse : .....

Dans quelle arrondissement judiciaire : .....

## Objet de la demande

### 1. Autorité parentale

Chacun des parents a le droit et le devoir de veiller, d'intervenir dans l'éducation, le respect des règles, la moralité, etc..., dans la scolarité (choix de religion, communion, fête laïque, etc) et pour les loisirs.

Vous souhaitez que l'autorité parentale soit :

- Exercée conjointement par les deux parents :  oui  non
- Exercée exclusivement par la mère :  oui  non
- Exercée exclusivement par le père :  oui  non

Dans le cas où l'exercice exclusif de l'autorité parentale est souhaité, veuillez indiquer les raisons invoquées :

.....  
.....  
.....  
.....

### 2. Fixation de la résidence de(s) enfant(s)

Vous souhaitez que le domicile de(s) enfant(s) soit fixé :

- Chez le père :  oui  non
- Chez la mère :  oui  non

### **3. Fixation du droit d'hébergement**

Si vous souhaitez l'hébergement principal, complétez la rubrique a) **uniquement.**  
Si vous souhaitez l'hébergement égalitaire (communément appelé « garde alternée » )  
Complétez la rubrique b) **uniquement.**

#### **a) Dans le cas d'un hébergement principal**

Vous souhaitez que l'hébergement principal de(s) enfant(s) soit confié :

- à la mère :  oui  non
- au père :  oui  non

Si vous n'êtes pas d'accord, expliquez les raisons :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Si vous souhaitez qu'un hébergement secondaire soit accordé à l'autre parent, veuillez préciser :

- o un week-end sur deux, du ..... à .....H..... au ..... à .....H.....
- o les week-ends des semaines paires de l'année, du ..... à .....H..... au ..... à .....H.....
- o les week-ends des semaines impaires de l'année, du ..... à .....H..... au ..... à .....H.....
- o les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> week-end, du ..... à .....H..... au ..... à .....H.....

Veuillez également préciser les modalités concernant les congés :

- Toussaint : .....
- Noël .....
- Carnaval : .....
- Pâques : .....
- Congé d'été : .....
- .

**Qui assure les trajets ?**

- Le père ou son représentant :  oui  non
- La mère ou son représentant :  oui  non
- Celui(elle) qui exerce son droit, va chercher le(s) enfant(s) et l'autre parent va le(s) rechercher :  oui  non
- Autres modalités : .....

**b) Dans le cas d'un hébergement égalitaire**

Fixer de manière égalitaire l'hébergement de(s) enfant(s) de semaine en semaine chez chacun de ses Parents.

du .....(jour)  sortie de l'école ou à défaut de ce jour scolaire à .....h....., ou,  
 à .....h..... (heure fixe)

au ..... (jour) suivant  sortie de l'école, ou à défaut de jour scolaire à .....h....., ou,  
 à .....h..... (heure fixe)

semaines  paires ou  impaires chez le père  
semaines  paires ou  impaires chez la mère

Veillez également préciser les modalités concernant les congés :

- Toussaint : .....
- Noël .....
- Carnaval : .....
- Pâques : .....
- Congé d'été : .....

**Qui assure les trajets ?**

- Le père ou son représentant :  oui  non
- La mère ou son représentant :  oui  non
- Celui(elle) qui exerce son droit, va chercher le(s) enfant(s) et l'autre parent va le(s) rechercher :  oui  non
- Autres modalités : .....

#### **4. Part contributive (biffer la mention inutile et compléter le cas échéant)**

Le/la requérant€ souhaite que l'autre parent soit condamné à lui payer une contribution alimentaire **mensuelle et indexée** de .....euros par enfant (préciser le montant demandé pour chaque enfant), à partir du .....(quelle date).

Le/la requérant€ souhaite verser une contribution alimentaire **mensuelle et indexée** de ..... euros par enfant (préciser le montant demandé pour chaque enfant), à partir du .....(quelle date).

Il n'y a pas de contribution alimentaire due.

#### **5. Frais extraordinaires (biffer les mentions inutiles)**

*Article 203bis, alinéa 3 du Code civile et Arrêté royal du 22 avril 2019 fixant les frais extraordinaires résultant de l'article 203, §1<sup>er</sup> du Code civil et leurs modalités d'exécution.*

Partage par moitié

Autre partage (à préciser) :

.....  
.....

#### **6. Perception des allocations familiales (biffer les mentions inutiles)**

- Par la mère
- Par le père
- Par la mère qui rétrocède la moitié au père
- Par le père qui rétrocède la moitié à la mère

#### **7. Répartition de l'avantage fiscal lié à la charge de l'(des) enfant(s) (biffer les mentions inutiles)**

- A la mère
- Au père
- Partage par moitié

**CRITERES PRIS EN CONSIDERATION POUR LA DETERMINATION DES  
MODALITES FINANCIERES**

Situation du père :

- Cohabitation : OUI – NON
- Enfants d'une autre union : OUI – NON
- Revenus :

Situation de la mère :

- Cohabitation : OUI – NON
- Enfants d'une autre union : OUI – NON
- Revenus :

Montant des allocations familiales :

Coût mensuel estimé pour chaque enfant :

Fait à ....., le .....

Signature du (de la) requérant(e)

**Voir page suivante, droits d'introduction et documents à joindre.**

## **Droits d'introduction**

Veillez verser la somme de **20,00 euros par requête introductive d'instance** sur le compte du Tribunal de Première Instance du Hainaut – Division Tournai – Section Famille – Rue du château, 47 à 7500 Tournai :

**BE81 679-2008894-24**

En communication : Nom de famille des deux parties.

Joindre la preuve de paiement à la présente requête ou venir payer les **20,00 euros par requête introductive d'instance** en liquide avec la requête au guichet du tribunal.

Les droits de greffe d'un montant de 165 € seront à régler en fin de procédure, selon la décision du magistrat et à payer à l'Etat belge (article 269 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe).

**Cette somme n'est pas due si la cause avait déjà été jugée précédemment, le numéro du dossier et la copie du jugement sont alors exigés.**

**MOTIFS DE LA DEMANDE** (387 Bis CC) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### **Pièces à joindre à l'appui d'une requête :**

- le certificat de domicile pour le (la) requérant(e), date de validité : - 15 jours
- le certificat de domicile pour le (la) défendeur (défenderesse), date de validité : - 15 jours
- le certificat de naissance de l'(des) enfant(s)
- Extrait d'acte de mariage

### **Pour les personnes divorcées, joindre en plus :**

- une copie du jugement de divorce,
- une copie de la transcription du divorce (administration communale – état civil)
- une copie de l'ordonnance de référé ou des éventuels préliminaires du divorce par consentement mutuel.

## **Justificatif Administration Communale**

➤ **Partie requérant(e) : .....**

➤ **Partie défenderesse : .....**

## **Pièces à joindre à l'appui d'une requête :**

- le certificat de domicile pour le (la) requérant(e), date de validité : - 15 jours
- le certificat de domicile pour le (la) défendeur (défenderesse), date de validité : - 15 jours
- le certificat de naissance de l'(des) enfant(s)
- Extrait d'acte de mariage

**A se faire délivrer par l'administration communale conformément aux dispositions légales (art. 1034 quater du code judiciaire) .**